



PONT-CHATEAU
Handball

Charte d'engagement réciproque au Pont-Château Handball POUR L'ADHERENT MINEUR

Le projet social et sportif du Pont-château Handball intègre **la participation de tous afin de ne pas considérer le club comme un espace de simple consommation sportive.**

Notre projet social et sportif définit un de ses objectifs autour de la construction d'un individu autonome. Pour que le club vive il faut développer un esprit bénévole en tant que joueur amateur, dirigeant et entraîneur.

Il s'agira de s'investir dans la vie du club.

CHARTRE D'ETHIQUE DU CLUB.

- Respecter et suivre scrupuleusement les consignes du club.
 - Accueillir chaleureusement l'adversaire.
 - Avoir un comportement exemplaire au bord du terrain.
 - Respecter l'arbitre, quelle que soit sa décision.
- S'engager à protéger les adversaires et les arbitres en cas de conflit.
 - Ne pas commettre de tricherie administrative.
- Laisser les vestiaires propres à domicile et à l'extérieur.
 - Participer aux diverses réunions.
 - Etre garant de l'image du club.

Cette CHARTRE est signée entre le club, les parents et le jeune qui prend une licence au Pont-Château Handball en début de saison, afin de définir les grandes lignes des engagements réciproques entre les différentes parties prenantes du club.

Merci et bonne saison à tous.....

Les parents:

- Acceptent que leur enfant soit transporté par d'autres personnes dans des véhicules personnels ou non lors des déplacements.
- Acceptent de participer eux-mêmes aux déplacements, à tour de rôle, de l'équipe à laquelle appartient leur enfant, ainsi qu'au lavage des maillots de l'équipe.
- Doivent tenir le bar lors des matchs de leur enfant, suivant un planning défini et ce 2 à 3 fois par saison.
- Inciter leur enfant à participer à la vie du club par la tenue de table de marque, l'arbitrage, l'animation à l'Ecole de Hand et/ou le Baby-Hand en collaboration avec un adulte.
- Sont les bienvenus pour participer eux-mêmes à la vie du club : soirées, tournois, animations et ce afin de prendre des responsabilités et aider à l'autofinancement du club.
- Doivent véhiculer une bonne image du club par un esprit de fair-play, de respect des adversaires et des arbitres dans notre salle comme à l'extérieur.

Les entraîneurs :

- Sont responsables des enfants dont ils ont la charge sur le temps de la séance uniquement (ni avant ni après celle-ci).
- Sont à l'heure aux entraînements et aux matchs.
- Préparent les entraînements et préviennent les familles en cas de modification quelconque d'horaire ou de jour sur les panneaux d'information extérieurs au gymnase.
- Assurent la sécurité affective, morale et physique de leur enfant.
- Prévoient les déplacements pour les matchs avec les dirigeants d'équipe.
- Coachent les équipes dans le respect de l'intégrité physique et morale des enfants.
- Organisent et/ou participent à au moins 2 tournois dans l'année pour l'équipe dont ils ont la charge.

Le jeune joueur s'engage à :

- Respecter l'entraîneur et les dirigeants : (horaires, comportement, langage, tenue de sport, cheveux attachés...).
- Respecter les règles du Handball et les directives sportives présentées par l'entraîneur (rangement matériel ...).
- S'investir dans la vie du club (tenue de table de marque, arbitrage, animation des séances Ecole et Baby Hand..) suivant le planning établi par le responsable d'équipe.
- Respecter les autres joueurs, adversaires et arbitres.
- Dire ce qui ne va pas sans s'énerver : on a le droit de ne pas être d'accord mais sans aucune forme de violence
- Venir supporter toutes les équipes du club dans un esprit de fair-play, de respect de l'adversaire et de l'arbitrage.

A la signature de la licence chaque jeune DOIT choisir la forme de participation au sein du club qu'il privilégie, entre: (cocher à la signature le ou les choix retenus).

- Apprendre à arbitrer et arbitrer des matchs,
- Venir accompagner nos animateurs aux séances école de hand et baby-hand 4 samedis matin minimum (à partir de 15 ans), encadrer et/ou participer à la gestion des tournois Ecole Hand (table, chrono, arbitrage,...).
- Participer (Jeu et arbitrage) aux Petits Princes Du Hand, Roi Du Sand, Dé'filles Hand et au tournoi du club.
- Aider à l'entraînement des équipes de jeunes (à partir de 15 ans).

Cet engagement et cette prise de responsabilité font partie intégrante des objectifs du club.

Le ___ / ___ / _____

Le joueur et son représentant légal :

Le président :



PONT-CHATEAU
Handball

44160 Pont-château

M. Thébaud Jérôme